



Réseau CPEPESC INFOS

N° 12 - été 2015

Commission de Protection des Eaux
CPEPESC Franche-Comté & Nationale 3, rue Beauregard - 25000 BESANCON
www.cpepesc.org mél: franche-comte@cpepesc.org

FÊTER LES 40 ans de la CPEPESC en 2016



Nettoyage d'un gouffre charnier aux Moussieres (39. 1985)

Cathy et Hélène se sont proposées pour piloter l'organisation de cet événement festif prévu en principe le **samedi 18 juin 2016**.

Seront invités, outre les membres de l'association, ses personnalités historiques, ses sympathisants, ses anciens (« objos », salariés, stagiaires, militants, etc.).

Il est également convenu d'organiser un événement plus officiel, à destination des autorités et du public pour saluer les engagements passés et à venir de la CPEPESC-FC, le samedi midi.

Cathy et Hélène lancent un appel à bénévoles pour aider à l'organisation. Merci de transmettre vos noms et coordonnées à la CPE qui fera suivre

21^{ème} Conférence de la dernière chance des Nations unies sur les changements climatiques :

Parmi toutes les crises et les problèmes, réaffirmons que la sauvegarde de notre planète doit être la préoccupation majeure de la France et de toutes les Nations.



Il n'y a pas de planète de rechange. Il y a extrême urgence ! Les dirigeants du monde doivent s'engager pour l'avenir de l'humanité et de sa biosphère ! → Soutenons la COP21 !

AU CALENDRIER des adhérents :

- *Chantier de réaménagement et sécurisation de deux anciennes mines, sites d'hibernation de chauves-souris : 19, 26 et 27 septembre (secteur nord Haute-Saône)*

- *Chantier d'export et nettoyage de guano les 29 et 30 octobre (secteur Vallée de la Loue)*

Pour participer contacter chiropteres@cpepesc.org

- *Animation Jour de la Nuit : samedi 10 octobre (rdv à partir de 20h au 10 avenue de Chardonnet)*

Formation "Défense de l'environnement"

L'initiation formation prévue a été reculée et aura lieu entre mi-octobre et la fin novembre.

Les personnes déjà inscrites recevront par mail un « doodle » de proposition de dates.

Les autres personnes qui désirent participer à cette première journée (un samedi) peuvent encore s'inscrire en adressant un mail à :

cpepesc.france@gmail.com

Les mardis de l'association (à 18h00)

- 1^{er} et 3^e mardis du mois : Travail sur les affaires de défense de l'environnement avec les bénévoles.

- 2^e et 4^e mardis du mois : Permanence générale ouverte à tous les sujets d'actualité qui concerne l'association et sa vie.

UN PEU D'HISTOIRE...

Il y a 30 ans : Le sabotage du bateau de Greenpeace « le Rainbow Warrior »

Alors qu'il se préparait à repartir vers Mururora pour s'opposer pacifiquement aux essais nucléaires français, dans la nuit le 10 juillet 1985, l'explosion de charges explosives sous sa coque coulent le navire dans le port d'Auckland et tuent le photographe Fernando Pereira.

Les faux époux Turenge, en fait Prieur et Mafart, deux maladroits agents des services français d'alors, la DGSE, sont arrêtés par la police de Nouvelle-Zélande.

Malgré les dénégations du gouvernement français de l'époque, qui se prend les pieds dans un tapis de mensonges, les preuves de son implication directe s'accumulent. Sous la pression internationale, il finit par reconnaître piteusement les faits.



Le bateau a été coulé sur ordre probables de Mitterrand, et c'est certain, de Charles Hernu, Ministre de la défense qui mentira puis démissionnera.

La Nouvelle-Zélande déclencherà une guerre pacifique beaucoup plus efficace en limitant les importations de beurre et de moutons néo-zélandais. Et en 1986, la France, pour mettre fin à son différend avec la Nouvelle-Zélande, devra lui verser après accord 6,5 millions de dollars et 8,1 millions de dollars à Greenpeace.

Cela n'a pas levé toutes les interrogations concernant les responsables et auteurs de ce sabotage conduit contre des gens pacifiques dans un pays tout aussi pacifique et souverain. Ainsi en 2006, la presse a révélé que ce serait Gérard Royal alors agent de la DGSE (*un frère de Ségolène Royal à l'époque conseillère à l'Élysée*) qui aurait posé la bombe sur le Rainbow Warrior selon les dires de son autre frère Antoine.

(Le Parisien : Le frère de Ségolène Royal relance l'affaire du « Rainbow Warrior » :

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/le-frere-de-segolene-royal-relance-l-affaire-du-rainbow-warrior-02-10-2006-2007380763.php>

Quant à la famille du photographe Fernando Pereira, qui était à l'époque de son meurtre père de deux jeunes enfants, elle attend probablement toujours - en vain - des excuses officielles du gouvernement du Pays des droits de l'homme et du nucléaire ! (fr. D.)

En savoir plus : l'affaire du Rainbow Warrior - du crime à l'Affaire d'Etat :

<http://www.greenpeace.org/france/fr/connaitre-greenpeace/bateaux-greenpeace-2010/RW20/attentat-10juillet1985/affaire-etat/>

Une petite visite dans les dessous chics de Plombières-les-Bains (88)



Mi-juillet 2015, deux membres de la CPEPESC ont effectué une reconnaissance dans le cours souterrain de l'Augronne qui s'écoule sous la ville d'eau de Plombières-les-Bains. Avant que n'agisse l'association, elle recevait directement les eaux usées de la ville !

Voir le film :

http://www.cpepesc.org/INSOLITE-Les-dessous-chics-de.html?var_recherche=plombi%C3%A8res

Si deux collecteurs latéraux ont été installés, il reste encore quelques fuites et apports de pollution à l'Augronne, comme celui-ci-dessous.



Des précisions ont été demandées au nouveau Maire, qui semble plus constructif que le précédent sur la situation actuelle de l'assainissement et des problèmes subsistants, d'autant que la nouvelle station d'épuration ne serait pas très performante... Un article devrait faire le point à ce sujet sur le site de la CPEPESC prochainement.

L'ÉNIGME du moment :

Pourquoi beaucoup des petits paysans qui crèvent continuent-ils de soutenir la FNSEA chantre de la politique néolibérale ?

« *Le patron de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles – syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole – est un paysan du dimanche...* » Beulin, qui, comme syndicaliste se doit de défendre les petits éleveurs pris à la gorge, est en fait le premier gros céréalier à être à la tête de la FNSEA. Pis encore ! c'est un nabab de l'agrobusiness, président depuis 2000 du groupe Sofiprotéol (rebaptisé avril), qui détient entre autres, les marques Lesieur, Puget et les œufs Matines.

On comprend pourquoi ce syndicat attaque continuellement l'existence de normes environnementales au lieu d'un système économique qui détruit la véritable agriculture à taille humaine.

L'intégralité des révélations publiées sur le Canard Enchaîné, ont été reprises sur le site :
<https://resistanceinventerre.wordpress.com/2015/09/03/xavier-beulin-patron-de-la-fnsea-et-nabab-de-lagrobusiness-tentaculaire/>

A lire absolument vous allez en dégringoler du tracteur !

SUR LE FRONT DES Z'AFFAIRES CONTRE NATURE

Du 15 mai 2015 à fin août 2015 : 221 affaires ont été « mouvementées » ...

En voici résumées quelques-unes en cours :

>Encore une pollution de rivière provoquée après un « nettoyage » de toiture.

En avril 2015, une telle pollution a provoqué une forte mortalité chez les poissons et les invertébrés aquatiques du ruisseau de La Beune à CENDREY (25).

L'association lutte contre les démoussages tueurs de rivières. (Cf page de son site : Stop au nettoyage de toiture qui « nettoie » la rivière !)

<http://cpepesc.org/Stop-au-nettoyage-de-toiture-qui.html>

Elle rappelle à tous les pollueurs potentiels que, selon la jurisprudence, une faute d'imprudence ou de négligence

suffit à caractériser l'élément moral du délit de pollution des eaux.

>Toujours les remblais abandonnés en lit majeur zone inondable de la Saône à Arc-les- Gray (70)

Cette affaire dure depuis 2008 entre la ZAC et la Saône aux Prés Vergy. Suite aux plaintes à répétitions de la CPE concernant l'évacuation de ces remblais, seuls les plus récents seront enlevés, en raison de l'entrée en vigueur d'un **nouveau PPR Inondations** et de la décision de l'administration. Suite à la poursuite des réclamations justifiées de la CPE, l'administration a enfin pris un arrêté le 2 avril 2015 mettant en demeure la société SIMU de procéder à la régularisation administrative, dans un délai de 6 mois, des travaux de remblai en zone inondable sur la parcelle cadastrale AV 102 de la commune d'Arc-les-Gray. *À suivre...*

>L'éternel remblai de Beure : la perte du volume d'expansion de crue difficile à compenser.

Un jugement du 13 novembre 2012 du Tribunal Administratif de Besançon, confirmé en appel le 13 février 2014, avait enjoint le Préfet du Doubs de procéder à la régularisation de l'aménagement litigieux en prenant une décision dans les six mois et sur demande d'autorisation comportant : les mesures de compensation nécessaires, compatibles avec le SDAGE Rhône-Méditerranée actuellement en vigueur, et en mettant en œuvre ces mesures compensatoires dans les dix mois suivants.

Une astreinte de 100 euros par jour de retard avait été prescrite, mais quasiment rien n'a été concrétisé depuis 2012 ! **L'Association a donc demandé au Tribunal de « liquider » l'astreinte, ce qu'il a refusé.**

L'administration qui ne conteste pas de ne pas avoir exécuté le jugement, s'est défendue en déclarant que les études de faisabilité et la mise en œuvre des mesures compensatoires étaient longues à mettre en œuvre. « *Elles ont été étendues à l'ensemble de la vallée du Doubs, jusqu'à une distance de 75 kms du remblai. L'analyse des sites potentiels avec les outils de la DREAL a permis d'en identifier 32 pouvant correspondre à d'anciens remblais... Pour la suite et pour chacun des sites, la DREAL devra réaliser des études détaillées de la faune et de la flore, des relevés topographiques complémentaires, des études hydrauliques, contacter les communes et propriétaires concernés. Cette phase prendra toute l'année 2015 et s'étendra jusqu'à début 2016 ; ce n'est qu'à partir de là que des demandes d'autorisations au titre de la loi sur l'eau pourront se faire. Le Préfet souligne que la réalisation effective des mesures compensatoires ne pourra avoir lieu, dans le meilleur des cas, qu'à partir de 2017* »...

Dans deux ans, la CPEPESC sera encore sûrement au rendez-vous si les choses n'avancent pas !!!

>Charmois (90) Plus de ball-trap (et de plombs) en zone Natura 2000 à proximité de la Bourbeuse.

À la suite de doléances relayées d'ailleurs par la CPE, la Préfecture de Belfort a rappelé en juillet dernier à l'attention des organisateurs les conséquences sur l'environnement de l'organisation d'un ball-trap en zone Natura 2000 et à proximité d'un cours d'eau en précisant « qu'il conviendra, à l'avenir, d'organiser cette manifestation sur un lieu géographique moins sensible pour l'avifaune et les milieux aquatiques, de la déplacer dans le temps, en automne de préférence, et d'utiliser des munitions plus respectueuses pour l'environnement. »

>Électrocution de cigognes.

Au cours du premier semestre 2015, la CPEPESC est intervenue auprès d'opérateurs de lignes THT au sujet d'électrocutions suite à collisions de cigognes blanches contre des pylônes de lignes à THT sur plusieurs communes du Nord Franche-Comté en Haute-Saône. L'association a demandé aux opérateurs de bien vouloir intervenir dans les plus brefs délais pour supprimer les risques en plaçant des isolants ou des dispositifs avifaune, elle suit attentivement leur mise en place.



>Projet de parc éolien du Pays Jusséen (70)

En décembre 2014, l'association avait adressé un long mémoire d'observations et de remarques à Monsieur Keller, commissaire enquêteur dans ce projet. Voir : http://www.cpepesc.org/Projet-de-parc-eolien-en-Haute.html?var_mode=calcul

Résultats Pas brillants !! Une seule des remarques de la CPE a été retenue : l'équipement de 5 éoliennes au lieu de 4 du système DTBird !!! et encore c'était dans le prévisionnel du développeur.

Aucune mesure spécifique n'est envisagée pour le Milan en période nuptiale, le déplacement de l'éolienne n° 7 n'a

pas été retenu. Quant aux mesures compensatoires avifaune, elles se résument à cela :

« Des parcelles localisées entre la ZPS Vallée de la Saône et le parc éolien, ou dans le territoire de la ZPS, feront l'objet de mesures spécifiques qui seront mises en œuvre par des partenaires locaux et financés par l'exploitant pour améliorer notamment l'environnement de chasse des Milans Royaux ».

En ce qui concerne les chauves-souris, le bridage des machines est fixé à la vitesse de 4,5 m/s au lieu des 7 m/s demandés.

L'association n'en restera probablement pas là !

DES NOUVELLES DES CHAUVES-SOURIS FRANC-COMTOISES

Les chauves-souris étaient à l'honneur le weekend des 28, 29 et 30 à l'occasion de la Nuit Internationale de la chauve-souris. En Franche-Comté, la CPEPESC a organisé **8 manifestations**, notamment grâce à l'aide de bénévoles motivés. Près de **270 personnes** ont répondu présentes et ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir ces petits mammifères fascinants, avant que les colonies ne se dirigent vers leurs sites d'hibernation et s'endorment dans une torpeur hivernale qui durera plusieurs mois avant le retour des beaux jours.

Ces animations se sont déroulées **dans les 4 départements francs-comtois** dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Comme ici à la Balme d'Epy où après une brève conférence en plein air devant un public très intéressé, se sont plus de 4000 chauves-souris qui ont fait leur spectacle à l'envol en sortie de la cavité à la tombée de la nuit, sous le regard émerveillé des plus jeunes et des moins jeunes. Pour finir la soirée, un film sur les chauves-souris a été projeté dans la chapelle.

Pour ne plus recevoir ce bulletin envoyer à l'adresse contact@cpepesc.org les mots :
Ne plus m'envoyer Réseau CPEPESC INFOS